



Canadian Nuclear
Safety Commission

Commission canadienne
de sûreté nucléaire

Programme de recouvrement des coûts Consultations – *Gazette du Canada*



Présentation au GCRC

Le 27 mars 2003

Canada



Aperçu



- But de la présentation
- Résultats des consultations – partie I de la *Gazette du Canada*
 - Vue d’ensemble de la participation
- Examen des commentaires
- Résumé de l’approche proposée
- Prochaines étapes



But de la présentation



- Informer le GCRC des consultations sur les modifications publiées dans la partie I de la *Gazette du Canada*
- Présenter les réponses de la CCSN aux commentaires reçus
- Demander l'opinion du GCRC sur les réponses proposées



Vue d'ensemble de la participation – Rétroaction à la partie I de la Gazette



Ventilation de la participation	N^{bre} de participants
Précisions / aucune question	33
Améliorations / préoccupations	41
Total	74



Vue d'ensemble de la participation – Rétroaction à la partie I de la Gazette – Source des commentaires et préoccupations



Commentaires reçus à ce jour par type de permis	N^{bre} de titulaires de permis
Réacteurs nucléaires	3
Autres installations de catégorie I	8
Activités liées aux déchets de substances nucléaires	3
Installations de catégorie II, dosimétrie et substances nucléaires	22
Associations* / parties intéressées	5
Total des commentaires reçus	41
Nombre total de titulaires de permis / (y compris les titulaires exemptés)	~1 700 / (2 300)

* Représente plus de 100 titulaires de permis



Commentaires clés



- Tous les commentaires recourent des questions clés sont semblables à celles soulevées lors des consultations préalables.
- Des suggestions et des commentaires plus détaillés et variés sont fournis pour chaque question.

QUESTIONS CLÉS :

- Barème de droits
- Rentabilité
- Information régulière
- Résolution de conflits
- Augmentation des droits
- Intérêt public / privé



1. Barème de droits



Commentaires clés

- On appuie le principe d'un barème de droits correspondant aux efforts et lié au risque et au rendement – *les droits devraient être proportionnels au rendement.*
- On formule des commentaires sur les formules de calcul utilisées pour les permis de substances nucléaires (p. ex. la catégorisation des permis de distribution en fonction du débit de la source).
- On fait des ajustements annuels des droits en fonction des normes de service et des indicateurs de rendement.
- On revoie les droits demandés après la première année de mise en oeuvre.



1. Barème de droits (suite)



Réponses de la CCSN (réponses à la partie I de la Gazette en caractères gras)

- **Nous modifierons les formules de calcul en fonction de la rétroaction reçue.**
- **Nous modifierons le projet de règlement afin de permettre aux titulaires de permis de présenter une nouvelle demande d'estimation de leurs activités et de leurs droits si leurs plans changent en ce qui a trait aux activités autorisées.**
- Nous nous engageons à prendre des mesures de rendement en matière de réglementation (efficacité et efficience) liées à l'atteinte de notre mandat **et à fournir des dates de mise en oeuvre des mesures.**
- **Nous consulterons les titulaires de permis au sujet des mesures de rendement.**



1. Barème de droits (suite)



Réponses de la CCSN

- **Nous fournirons annuellement au GCRC des renseignements détaillés sur la méthode d'estimation des coûts.**
- **Nous nous engageons à ne réaliser qu'une seule vérification externe du processus de comptabilité concernant la répartition des coûts de la CCSN et le calcul des droits. Nous ne réaliserons d'autres vérifications que si le processus est considérablement modifié.**



2. Rentabilité



Commentaires clés

- Comme le projet propose de recouvrer les coûts réels de la réglementation, l'accent est mis sur la rentabilité et la limitation des coûts.
- On se préoccupe du manque d'indicateurs de rendement et de normes de service pour la réglementation des grandes installations nucléaires. On demande la création d'un groupe de travail avec l'industrie afin d'établir des indicateurs de rendement et d'élaborer des normes de service.
- On demande que la CCSN étudie en profondeur les possibilités d'accroître l'efficacité, ce qui constituerait une alternative aux augmentations des droits proposées.



2. Rentabilité (suite)



Réponses de la CCSN (réponses à la partie I de la Gazette en gras)

- **Élaborer, en consultation avec les titulaires de permis, des normes et des indicateurs de rendement, les publier et les mettre en place d'ici une date définie, parce qu'il est important de garantir la sûreté et l'indépendance réglementaire.**
- **Fournir plus de détail sur les initiatives d'amélioration ainsi que les dates limites des activités clés, comme l'analyse comparative des activités administratives.**
- La CCSN est assujettie à la surveillance du Parlement et d'un organisme central, notamment le vérificateur général. Elle ne peut augmenter son budget sans présenter des arguments de poids.
- Le principe d'ouverture et de transparence est un important stimulant externe de la rentabilité. Le GCRC fournit des commentaires concrets en permanence.



3. Information régulière



Commentaires clés

- Fixer les droits sur une plus longue période.
- Les efforts requis ne sont pas apparents dans les estimations des coûts.
- On demande plus d'information au sujet de la réglementation axée sur les risques utilisée pour déterminer les efforts requis aux fins de la réglementation.
- On demande plus d'information sur les efforts requis aux fins de la réglementation afin d'expliquer les droits.



3. Information régulière (suite)



Réponses de la CCSN (réponses à la partie I de la Gazette en gras)

- Il s'agit des premiers plans concernant les activités de réglementation requises pour chaque grande installation autorisée, qui ont été élaborés afin d'expliquer les activités prévues et les droits associés. Il y aura amélioration au fil de la rétroaction des titulaires de permis et de chaque cycle de planification et de budgétisation.
- On a créé une page Web permanente qui comprend de l'information sur le programme. L'information sur les droits et les coûts **ainsi que les résultats des études, p. ex. l'analyse comparative des frais généraux** y seront mis à jour continuellement.
- À mesure que le programme évoluera, nous pourrons mieux prévoir les droits. Nous étudions la possibilité d'autoriser des périodes de planification plus longues associées à des estimations des coûts, mais cela prendra du temps.
- Nous continuerons de demander l'avis du GCRC sur l'information à fournir aux titulaires de permis.



4. Résolution de conflits



Commentaire clé

- Il faut mettre en place un mécanisme indépendant et efficace pour résoudre les conflits sur les droits.



4. Résolution de conflits (suite)



Réponses de la CCSN

- La politique gouvernementale n'exige pas la mise en place d'un mécanisme indépendant de résolution des conflits qui, par ailleurs, pourrait nuire à l'indépendance de la Commission et limiter sa capacité de protéger le public.
- On propose dans le programme de recouvrement des coûts :
 - d'établir un processus formel de résolution des conflits afin de répondre aux plaintes des titulaires de permis concernant l'administration des droits;
 - d'officialiser le processus interne afin de résoudre les conflits sur les activités de réglementation;
 - d'intégrer au mandat du GCRC la discussion des préoccupations soulevées dans l'ensemble de l'industrie.



5. Augmentation des droits



Commentaires clés

- On s'inquiète au sujet des hausses considérables, de l'impact sur les activités et de la possibilité d'escalade des augmentations.
- L'augmentation des droits témoigne du manque de soutien accordé à l'industrie nucléaire.
- Il serait bon d'envisager une implantation progressive répartie sur 2 ans ou plus afin de diminuer les impacts.
- On s'oppose à toute augmentation des droits.
- Certains estiment que le taux horaire demandé (200 \$) est excessif en comparaison de celui des organisations professionnelles à vocation commerciale.



5. Augmentation des droits (suite)



Réponses de la CCSN (réponses à la partie I de la Gazette en gras)

- Le rajustement des droits accuse un retard de 10 ans, il est normal qu'il y ait des impacts et des augmentations considérables.
- Avant d'entamer les consultations sur la partie I de la *Gazette du Canada*, la CCSN a revu l'affectation des ressources prévues, modifié toutes les formules de calcul et recalculé les droits.
- La majorité des répondants au sondage sur le Test de l'impact sur les entreprises qui anticipent un impact considérable verront une diminution de l'augmentation de leurs droits.
- **Nous étudions la possibilité de prolonger l'implantation progressive** proposée afin d'atténuer les impacts pour certains titulaires de permis.
- On propose une période de transition pour les titulaires de permis de substances nucléaires qui paient des droits tous les deux ans; les droits augmenteront uniquement au moment de renouveler ou de prolonger le permis.



5. Augmentation des droits (suite)



Réponses de la CCSN

- **Nous nous engageons à faire preuve de transparence dans la budgétisation et nous expliquerons toutes les augmentations au GCRC.**
- **Nous appliquons déjà le principe de transparence accrue avec le point à l'ordre du jour sur l'estimation des coûts.**
- **Nous continuerons de réaffecter les ressources selon le risque et de réduire les ressources dans un secteur d'activité si le rendement du titulaire de permis s'améliore de façon générale et uniforme.**



5. Augmentation des droits (suite)



Tarif horaire de 200 \$

- Un régime de réglementation indépendant, rigoureux, ouvert et transparent a son prix.
- Le tarif comprend le coût total des activités d'autorisation, de conformité, de recherche et d'élaboration des documents d'application de la réglementation, ainsi qu'une portion des coûts liés aux activités de la Commission, des cadres de direction, des ressources humaines et des finances, aux audiences publiques, à l'hébergement, aux communications, aux télécommunications, etc.
- La CCSN exige actuellement un tarif horaire de 150 \$ basé sur les coûts de 1992-1993. Alors, l'augmentation à 200 \$ n'est pas énorme si l'on tient compte du fait que le tarif n'a pas été augmenté depuis 11 ans.



5. Augmentation des droits (suite)



Tarif horaire de 200 \$

- Le tarif horaire de 200 \$ a été calculé comme suit : coût total des activités d'autorisation et de conformité qui sont recouvrables divisé par le temps direct que passe notre personnel technique à la réalisation de ces activités.
- Il s'agit d'un simple exercice de comptabilité, où le tarif est calculé à partir de méthodes de comptabilité saines qui peuvent faire l'objet d'un examen externe.



6. Intérêt public / privé



Commentaires clés

- On s'interroge au sujet de la conformité avec la politique fédérale.
- Le taux de recouvrement imposé à l'industrie nucléaire est élevé comparativement à celui d'autres ministères fédéraux.
- Le recouvrement des coûts pour les activités initiales des nouveaux projets (p. ex. exiger des frais pour les évaluations environnementales) accroît le fardeau financier associé à l'innovation et à la création d'emplois.



6. Intérêt public / privé (suite)



Réponse de la CCSN

- La CCSN se conforme aux exigences de la politique fédérale concernant le recouvrement des coûts du programme de réglementation et s'est servie de la méthode recommandée par le BVG en 1999 pour déterminer les intérêts publics et privés.



Résumé



- Le programme a considérablement changé depuis la proposition initiale présentée en mars 2002, il a été rajusté, dans la mesure du possible et de façon appropriée.
- Les consultations ont été une réussite si l'on considère que la consultation n'est pas synonyme de consensus.
- Nous avons apporté des modifications au projet de règlement en ce qui a trait aux formules de calcul et pour permettre aux grands titulaires de permis de demander une nouvelle estimation des droits.
- Nous publierons les mesures du rendement pour tous les domaines d'autorisation ainsi que les dates visées pour la mise en oeuvre des initiatives clés d'amélioration.



Résumé (suite)



- Nous continuerons de travailler avec le GCRC à la fourniture d'information, par souci d'ouverture et de transparence.
- Nous prenons l'engagement d'affecter les ressources selon le risque et le rendement.
- Le règlement comprendra une mise en application graduelle afin d'atténuer l'incidence de la majoration des droits.
- Le programme est conforme à la politique fédérale et à la LSRN.



Prochaines étapes



- La révision du projet de loi sur les droits et le REIR se poursuivront dans le cadre du processus de réglementation normal.
- La publication dans la partie II de la Gazette du Canada est prévue pour la fin de juin, pour l'instant.
- Nous enverrons aux titulaire de permis un avis sur les prochaines étapes vers la mi-juin ou la fin de juin.
- Le GCRC se réunira au début de l'automne.